

DEPARTEMENT SEINE-MARITIME / PROVINCE DU BAM

Dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Province du Bam, les liens ont été renforcés avec l'ensemble des partenaires, notamment les partenaires institutionnels, les maires du Bam et les partenaires indirects (Ambassade de France au Burkina, Consulat à Rouen, Association des Municipalités du Burkina Faso...).

Projets d'appui institutionnel

En dehors du soutien apporté par le Département aux comités de jumelage, un projet d'appui institutionnel a été mis en place en 2007 par le Département. Il comportait deux volets principaux : renforcement des capacités des maires, à travers un projet de formation et d'ECHANGES d'expériences, et un volet renforcement du partenariat.

Une subvention d'un montant de 17 000 € avait été attribuée au Département par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes français pour ce projet.

En 2008, le Département de Seine-Maritime a répondu à l'appel à projets du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes sur la même thématique d'appui institutionnel et en continuité avec le projet précédent. Une subvention de 27 663 € a été obtenue.

Ce projet comporte deux volets :

- le renforcement des compétences, à travers la poursuite de formations à destination des élus, des agents des services techniques municipaux, et des acteurs de la société civile (associations participant au développement local). Ce volet est à ce jour partiellement réalisé, certains modules de formation restent à mettre en place.

- la mobilisation des ressources locales, à travers l'appui à la création de neuf postes d'agents de recouvrement, affectés à chaque commune, chargés de collecter la contribution du secteur informel (taxe sur les charrettes, droit de place sur les marchés, etc.), ceci afin de consolider les budgets municipaux. Ce volet est en cours de réalisation (une étude préalable est en cours).

Mission sur le terrain

Dans le cadre de la coopération décentralisée Seine-Maritime / Province du Bam, une délégation du Département de Seine-Maritime s'est rendue au Burkina Faso du 23 novembre au 8 décembre 2008.

Les objectifs étaient multiples : renforcement du partenariat, identification des domaines d'intervention possibles liés aux compétences du département, rencontre des cadres de concertation Nord et Sud, validation des orientations pour la programmation 2009/2011, etc.

Par ailleurs, François GUEGAN, Chef de la délégation, est intervenu lors de la journée des Maires à Bobo-Dioulasso sur le thème « coopération décentralisée et financement du développement local ».

Cette mission s'est déroulée en deux temps ; la mission institutionnelle, présente sur le terrain entre le 23 et le 29 novembre, a permis de rencontrer l'ensemble des partenaires et de faire le point sur les projets ; elle a été suivie d'une mission technique, qui s'est déroulée jusqu'au 8 décembre 2008, au cours de laquelle un important travail de cadrage a été effectué avec l'opérateur (voir infra) notamment sur la restructuration du dispositif prévue en 2009.

D'autre part, cette mission a pu identifier des thèmes de coopérations techniques qui permettraient de renforcer les capacités de nos partenaires, en particulier des maires du Bam, à travers le transfert de compétences d'agents Départementaux.

Cela viendrait appuyer les programmes de formation déjà en cours dans le cadre du programme d'appui institutionnel.

Recrutement d'un opérateur pour le suivi de la coopération Seine-Maritime / Bam

Lors des réunions de concertation qui se sont déroulées en 2007, la décision de recruter un opérateur burkinabè pour assurer le suivi de la coopération Seine-Maritime/Bam a été arrêtée. Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé en fin d'année. Des auditions ont été réalisées avec les bureaux d'études candidats afin de choisir l'opérateur. SOS Sahel International Burkina Faso a été retenu pour une durée de trois ans reconductibles à compter du 1^{er} avril 2008. L'opérateur agit sous la responsabilité du Département de Seine-Maritime et des maîtres d'ouvrage Sud (maires du Bam).

Ses principales missions sont les suivantes :

- accompagner et conseiller les communes et les comités de jumelage pour définir et structurer leurs projets à présenter au cadre de concertation,
- Accompagner les maîtres d'ouvrage locaux dans la mise en œuvre de leurs actions,
- Soutenir la mise en place d'un dispositif d'évaluation des actions sur le terrain en lien avec les acteurs locaux concernés,
- Jouer un rôle d'interface entre les partenaires du Nord et du Sud.

Mise en place des cadres de concertation Nord et Sud :

Au Nord et au Sud, des cadres de concertation ont été mis en place afin de suivre le programme et de valider les projets qui sont proposés au cofinancement. Leur composition est la suivante :

- Cadre Nord : Conseillers généraux membres de la Commission ad hoc Coopération Décentralisée, maires des communes seino-maritimes impliquées dans cette coopération, Comités de jumelage. Chacun des trois collèges dispose d'une voix en cas de vote et la présidence annuelle est tournante.
- Cadre Sud : les 9 maires du Bam et 6 représentants de la société civile. La présidence annuelle est tournante.

Les deux cadres se réunissent au moins deux fois par an, avec une rencontre collective.

Appel à projets 2008 :

Un appel à projets pour les comités de jumelage a été organisé en 2008. Il a permis de cofinancer 36 projets d'un coût total de 286 549 € pour un montant d'aide de 165 143 €.

Pour 2009 / 2011, un programme global de coopération décentralisée va être lancé, dont les maîtres d'ouvrage seront les collectivités Nord et Sud. A l'intérieur de ce programme, deux appels à projets permettront de cofinancer des projets communaux et des projets associatifs dans le Bam. Les grandes orientations de ce programme seront définies sur la base d'un diagnostic participatif réalisé par l'opérateur et validé par les deux cadres de concertation début 2009.

